



R é p u b l i q u e  
f r a n ç a i s e

**C O M M U N E D ' A M B È S**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2026 À 18H00**

<p>Nombre membres élus : 23          Nombre membres élus en exercice : 23          Présents : 21          Représentés : 01          Votants : 22          Absents : 01</p> <p>Date de la convocation :          25 mars 2026</p> <p>Certifié exécutoire          Compte tenu de l'envoi en          Préfecture le :</p> <p>Et de la publication en ligne le :</p> <p>Le Maire,</p>	<p>Le Conseil Municipal d'Ambès,          Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,          Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de          M. Gilbert DODOGARAY, Maire.</p> <p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : Gilbert DODOGARAY, Maire ;          Rémi PIET, Isabelle BESSE, Enzo BORTOLATO, Sophie DAGNAUD, Nicolas          MUZOTTE, Marie-Pierre FETIS, adjoints au Maire ;          Christian LAPEYRE, Martine MAURY, Florence ALBANESE, Christophe BOURDIEU,          Stéphanie LAHURE, Antoine VIGNAUD, Marine SAAD, Leïla LEGLISE, Lilian LOPEZ,          Romain RITOU, Alain ARTIERE, Delphine MALVOISIN, Grégory BORTOLATO,          Eléanore LAPORTA, conseillers municipaux.</p> <p><b><u>ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S)</u></b> : Sébastien BROUSTET donne procuration à Gilbert          DODOGARAY</p> <p><b><u>ABSENT(S)</u></b> : Mme Sylvie FRADIN</p> <p><b><u>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</u></b> : Lilian LOPEZ</p>
--	--

**DÉLIBÉRATION N° 010 04 2026 – DIRECTION GÉNÉRALE – FIXATION DU NOMBRE  
D'ADMINISTRATEURS ET ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

*Présentation par M. Le Maire*

Le Conseil Municipal,

**Vu** les articles L. 123-4 à L.123-9 et R. 123-7 à R. 123-15 du Code de l'Action Sociale et des familles ;

**Considérant** qu'à la suite des élections municipales, il convient de renouveler les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

**Considérant** qu'il convient de fixer le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, que les articles L.123-6 et R.123-7 susvisés indiquent un maximum de huit membres élus ;

**Décide**, que le nombre de membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale est fixé à 5 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder à l'élection de 5 membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale ;

**Considérant** que l'élection des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale a lieu à bulletin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

**Considérant** que se présentent à la candidature de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Liste Gilbert DODOGARAY	Liste Romain RITOU
<u>Titulaires :</u> Sophie DAGNAUD Stéphanie LAHURE Leïla LEGLISE Martine MAURY	<u>Titulaire :</u> Alain ARTIERE

Nombre de votants : 23

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 2,87

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
Liste Gilbert DODOGARAY	18	4	0	4
Liste Romain RITOU	5	1	0	1

Proclame élus les membres suivants en tant que membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Sophie DAGNAUD
- Stéphanie LAHURE
- Leïla LEGLISE
- Martine MAURY
- Alain ARTIERE

Fait et délibéré le 1<sup>er</sup> avril 2026  
Pour expédition conforme.

Le Maire,  
Gilbert DODOGARAY

